

Bulletin d'histoire politique

« La force d'un pays ne se fait pas avec des immigrants ». Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur les étrangers ennemis, 1938-1945

Sandra Dubé

B
H
P

Volume 24, numéro 3, printemps 2016

Discours politiques et mobilisations citoyennes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036733ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubé, S. (2016). « La force d'un pays ne se fait pas avec des immigrants ». Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur les étrangers ennemis, 1938-1945. *Bulletin d'histoire politique*, 24(3), 65–81.
<https://doi.org/10.7202/1036733ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB
Éditeur, 2016

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

«La force d'un pays ne se fait pas avec des immigrés». Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur les étrangers ennemis, 1938-1945*

SANDRA DUBÉ
Doctorante en histoire
Université du Québec à Montréal

Le 16 mars 1944, Maurice Duplessis a déclaré, lors d'un virulent débat sur l'immigration se déroulant à l'Assemblée législative du Québec: «La force d'un pays ne se fait pas avec des immigrés, car, pour progresser, un pays a besoin d'une population saine, animée d'un même esprit, possédant les mêmes aspirations patriotiques¹.» Ce discours, qui surprend peut-être moins de la part de Duplessis, se retrouva pourtant sous diverses formes chez les responsables politiques canadiens et québécois pendant la Deuxième Guerre mondiale. Alors que de nombreux immigrants et réfugiés ont cherché asile au Canada avant et pendant la guerre, le pays fit preuve d'une fermeture, tant au niveau législatif qu'idéologique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette attitude, notamment les réformes qui furent apportées à la *Loi sur l'immigration* au début du siècle, la Grande Dépression et l'instabilité économique et idéologique qu'elle a engendrée, ainsi que la peur d'une cinquième colonne. Cette crainte de la présence d'espions et de saboteurs parmi les Canadiens d'origine allemande, italienne, japonaise et d'affiliation communiste, ainsi que de la venue d'espions déguisés en réfugiés, créa un climat de tension et de suspicion envers ceux qu'on désigna comme des «étrangers ennemis». Le Canada adopta ainsi de nombreuses mesures restrictives en matière d'immigration et dans ses politiques envers ceux qui furent désignés comme étrangers ennemis.

Grâce aux travaux des historiens des dernières décennies, nous connaissons désormais assez bien le contexte et le processus ayant mené à

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

cette situation. Gerald E. Dirks fut un des premiers chercheurs à se pencher sur cette question dans *Canada's Refugee Policy: Indifference or Opportunism* ?². Selon Dirks, la crise économique aurait grandement influencé la population dans sa perception des immigrants et des réfugiés, renforçant ainsi plusieurs préjugés déjà existants. Dirks affirma également que le peuple canadien se montra indifférent, sinon hostile, envers le sort des réfugiés, et que les politiques du gouvernement libéral de William Lyon Mackenzie King furent minutieusement calculées par prudence et par opportunisme politique³. Cet argument fut repris par Irving Abella et Harold Troper qui créèrent une onde de choc avec leur ouvrage *None is too many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*⁴. Abella et Troper soutinrent que les politiques restrictives du gouvernement canadien en matière d'immigration s'expliqueraient principalement par l'antisémitisme des dirigeants et de certains hauts fonctionnaires, et donc, par la volonté d'empêcher l'immigration juive. De nombreuses études portant sur la question de l'antisémitisme et des réfugiés juifs ont par la suite fait irruption dans l'historiographie. Il faudra toutefois attendre un peu pour que les historiens s'intéressent au phénomène des étrangers ennemis. Cette voie fut finalement empruntée par quelques études, dont l'ouvrage collectif *Enemies Within. Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, qui couvre surtout l'internement des Italiens pendant la Seconde Guerre mondiale⁵. Bien qu'on y aborde également le cas des internés fascistes et communistes, les communautés allemandes et japonaises sont peu étudiées. C'est une entreprise qui fut amorcée dans quelques ouvrages spécialisés, comme celui de Martin Auger, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le Sud du Québec, 1940-1946*, qui traite de l'expérience de ces prisonniers ainsi que du processus ayant mené à leur internement⁶. Greg Robinson s'intéressa quant à lui au cas japonais dans *Un drame de la Deuxième Guerre mondiale. Le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, où il met en parallèle l'histoire de l'internement des Japonais au Canada et aux États-Unis⁷. La question de la sécurité nationale fut également explorée, notamment par Larry Hannant dans *The Infernal Machine. Investigating the Loyalty of Canada's Citizens*, où Hannant analyse les méthodes de la GRC pour enquêter sur la loyauté des Canadiens, y compris des étrangers ennemis⁸. Finalement, notons la parution de quelques articles très spécifiques aux provinces ainsi qu'à certaines communautés ethnoculturelles. Le Québec fut, et demeure une des provinces suscitant le plus de controverses reliées à l'immigration et à l'antisémitisme, notamment chez Abella et Troper et leurs successeurs⁹. Certaines études ont cependant jeté une nouvelle lumière sur les liens entre l'immigration et le politique dans la province, notamment dans *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, où Martin Pâquet étudie l'évolution des représentations de l'immigration en lien avec la formation de l'État québécois¹⁰. En

rétrospective, force est de constater que si les politiques d'immigration et de sécurité nationale ont été considérablement étudiées, les discours des responsables politiques en eux-mêmes furent peu abordés, et la question des étrangers ennemis reste encore à défricher.

Il nous apparaît pourtant essentiel de comprendre les positions de ces hommes qui occupaient le pouvoir pendant cette période névralgique et d'enrichir le récit des étrangers ennemis. Notre intérêt s'est donc porté sur les discours des responsables politiques canadiens et québécois sur les étrangers ennemis entre 1938 et 1945, à travers l'analyse des débats de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative du Québec, ainsi que des fonds d'archives de certains politiciens clés¹¹. Notre périodisation débute en 1938, année charnière marquant une rupture de l'équilibre européen par l'annexion de l'Autriche et des Sudètes par l'Allemagne en même temps qu'une radicalisation du régime nazi par le pogrom de la Nuit de Cristal, ces événements entraînant également des flots de réfugiés. Nous avons tenté une approche comparative entre le Canada et le Québec, qui nous permettrait de faire ressortir des points communs et des différences, tout en inscrivant le Québec dans son contexte canadien.

Dans le but de tracer un portrait précis et nuancé, nous avons élaboré à l'aide des travaux de la sociologue Micheline Labelle, une grille d'analyse autour de la terminologie du racisme¹². Nous distinguons ainsi les sous-catégories du discours néo-raciste, soient l'ethnocentrisme, la xénophobie et le nativisme. Il est plus approprié de parler de néo-racisme pour la période du XX^e siècle, où on passe du racisme biologique et inégalitaire, qui s'est érigé en théorie au XIX^e siècle à l'aide des sciences naturelles et de la phénoménologie, au racisme différentialiste, qui « postule l'irréductibilité et l'incompatibilité des cultures et civilisations, compte tenu de leur caractère présenté comme primordial¹³ ». Le néo-racisme est quant à lui basé sur l'idée qu'« il est naturel de « vivre entre soi » pour éviter les conflits et protéger la communauté nationale » et son discours est « structuré autour de thèmes-clés : le parasitisme, la déloyauté, l'incompatibilité civique, morale et culturelle¹⁴ ». L'ethnocentrisme est défini comme étant une « tendance à privilégier le groupe social, la culture auxquels on appartient et à en faire le seul modèle de référence¹⁵ ». La xénophobie est quant à elle caractérisée par une « hostilité à ce qui est étranger », qui se fait en référence aux propres normes et valeurs d'une communauté¹⁶. Finalement, bien que le concept de nativisme soit un archaïsme, il est toutefois opérationnel pour notre analyse, se prêtant au contexte historique et étant encore utilisé par plusieurs historiens. Il désigne la préférence et la protection d'une communauté nationale face aux immigrants, que ce soit au niveau économique ou culturel. En se fondant sur ces repères théoriques, nous démontrerons que les discours des responsables politiques sur les étrangers ennemis furent axés autour de deux thématiques, celle de la peur d'une

cinquième colonne, et celle du racisme dit différentialiste. Il nous sera d'abord nécessaire de présenter brièvement quelques éléments de contexte concernant les mesures prises par le gouvernement canadien.

Le Canada et les étrangers ennemis

Le terme étrangers ennemis, qui provient de l'anglais «*enemy aliens*», remonte à la Première Guerre mondiale, alors que la Grande-Bretagne déclara la guerre à l'Allemagne et établit des camps de prisonniers dans ses colonies¹⁷. Afin de saisir le phénomène des étrangers ennemis et les discours l'entourant, il est essentiel de le situer dans un contexte international. Pendant l'entre-deux-guerres, le déclenchement d'un conflit était déjà envisagé comme étant une possibilité, en raison des développements géopolitiques en Europe. Dès 1935 et 1936, l'Italie envahit l'Éthiopie, et l'Allemagne remilitarisa la Rhénanie, transgressant ainsi le traité de Versailles. Ces actions expansionnistes et militaristes menacèrent ainsi l'équilibre européen. Malgré cela, les relations diplomatiques sont toutefois maintenues avec le régime nazi, par la France, la Grande-Bretagne et aussi par le Canada. Le gouvernement canadien a ainsi prévu dès 1936 un plan d'urgence d'internement de sujets de pays ennemis dans l'éventualité d'une guerre, débutant même ses opérations de surveillance cette même année¹⁸. La Gendarmerie Royale du Canada (GRC), qui s'était concentrée sur la surveillance des communistes dans la foulée de la *red scare* déjà très présente au pays¹⁹, se retrouva toutefois avec peu d'outils pour enquêter sur les groupes ethniques, bloquée par la barrière de la langue et par le manque de personnel²⁰. Les rafles ciblerent donc à la fois les fascistes, les nazis et les communistes, mais également certaines communautés ethniques dans un sens large. Comme dans tous les pays belligérants, l'État canadien a accru son pouvoir en matière de surveillance, de contrôle de l'information et donc de censure et de propagande. Un Comité canadien de Défense avait également créé en 1936 un comité interministériel agissant conjointement avec la GRC dans le but de dresser une liste des sujets «suspçonnés de se livrer à des activités subversives»²¹. Cette liste fut créée dans l'éventualité d'une guerre et de la menace envers la sécurité nationale représentée par les fascistes et les sympathisants nazis, mais surtout dans l'idée d'empêcher la propagation d'idéologies subversives, c'est-à-dire essentiellement le communisme qui était plus préoccupant pour les autorités de l'époque que le fascisme²². Comme nous l'avons mentionné, l'annexion de l'Autriche et des Sudètes par l'Allemagne en 1938 constitua une véritable fracture dans l'équilibre européen et diplomatique, concrétisant les possibilités d'une guerre. Le phénomène des «étrangers ennemis» témoigne ainsi de la montée de l'autoritarisme étatique en temps de guerre²³.

Le Canada a ainsi adopté envers les étrangers ennemis ce que nous désignons, pour reprendre une expression de Martin Pâquet, comme des « stratégies de contrôle et d'exclusion » : la surveillance et la restriction des droits et libertés, l'internement et la déportation²⁴. Il faut d'abord savoir que même si le Canada n'entra en guerre que le 10 septembre 1939, la *Loi sur les mesures de guerre* fut en vigueur dès le 1^{er} septembre. Des politiques de défense nationale furent ensuite mises en place le 3 septembre avec les *Règlements concernant la défense du Canada* (RDC), soixante-quatre règlements permettant au gouvernement de restreindre et de contrôler les libertés civiles des Canadiens et des immigrants, en plus de rendre possible la détention sans motif ni procès²⁵.

L'année 1940 fut également une année déterminante pour les étrangers ennemis au Canada. Le printemps fut marqué par la *blitzkrieg* en Europe et une hystérie collective s'empara de la population canadienne comme des élites politiques après qu'on fit état de la présence d'une cinquième colonne dans les pays envahis²⁶. Ernest Lapointe, le ministre de la Justice, rapporta qu'au plus fort de l'hystérie, en mai 1940, on compta 16 643 étrangers ennemis enregistrés obligatoirement et tenus de se présenter sur une base mensuelle au registraire régional²⁷. Préoccupé par des questions de sécurité nationale, et cédant à la pression populaire, le gouvernement fédéral procéda également à des arrestations de masse et déclara plusieurs organisations fascistes et communistes illégales²⁸. En tant que secrétaire d'État de mai 1940 à décembre 1941, Pierre Casgrain était responsable de plusieurs actions prises contre les étrangers ennemis, mais la plupart des questions furent dirigées vers Lapointe en tant que ministre de la Justice²⁹. Lorsque le député conservateur de Parkdale, Herbert Alexander Bruce, demanda à Lapointe de se prononcer en Chambre sur la proposition du procureur général de l'Ontario d'interner les « fauteurs de sédition » comme on le faisait avec les sujets de pays ennemis, Lapointe répondit que les sujets de pays ennemis et les « fauteurs de sédition » n'étaient pas du tout semblables : « Pour ce qui est des sujets de pays ennemis, leur nationalité est connue et un procès n'est pas nécessaire ni désirable³⁰. » Non seulement l'appartenance à une nationalité ennemie justifiait l'internement, plus encore, elle justifiait aussi la privation de la présomption d'innocence et du droit à un procès.

En plus de l'internement, une autre stratégie du gouvernement canadien fut d'exclure les étrangers ennemis avant même leur entrée au pays, ce qui fut concrétisé par un arrêté en conseil en 1940³¹. Finalement, une dernière stratégie fut la déportation massive d'une communauté ethnique, qui ne fut utilisée qu'envers les 22 500 Nippo-Canadiens de la côte ouest en 1942³². Ces derniers furent ainsi déportés de leurs maisons et internés dans des camps, et leurs biens furent vendus. À la lumière de cette mise en

contexte, nous pouvons maintenant voir quels furent ces discours que les responsables politiques ont tenus sur la question des étrangers ennemis.

Les responsables politiques et les étrangers ennemis

Les responsables politiques canadiens et québécois tinrent deux types de discours sur les étrangers ennemis. Dans un premier temps, on retrouve un discours axé sur la sécurité nationale, et la peur d'une cinquième colonne quant aux étrangers ennemis allemands et italiens. Les interventions concernant ces derniers sont centrées autour du thème de la déloyauté envers le pays, un des thèmes clés du discours néo-raciste, et parfois sur le thème de l'immoralité dans les cas des Allemands³³. Dans un second temps, le discours sur les Nippo-Canadiens et les Japonais est nettement plus agressif, porteur d'un racisme différentialiste véhiculé à travers l'opposition des groupes ethniques «blancs» et «orientaux». Ainsi, les Allemands et les Italiens étaient tout de même des blancs, chrétiens, qui, même s'ils étaient les ennemis, eurent droit à une perception différente des Japonais. Dans un troisième temps, il est intéressant de noter qu'on traite des Allemands, des Italiens, des communistes et des fascistes dans l'ensemble «étrangers ennemis» sans vraiment établir de distinction entre ces différents groupes, alors qu'on nomme explicitement les Japonais. Nous avons également observé que la méfiance et l'hostilité envers les étrangers ennemis se sont exprimées dès 1938, donc avant la guerre, à la suite de l'annexion de l'Autriche et des Sudètes par l'Allemagne, et à la suite du massacre de Nankin perpétré par les Japonais en 1937. À la Chambre des communes, on tenta ainsi dès 1938 de faire passer des bills d'exclusion contre l'entrée des Japonais au Canada. On observe également qu'une hystérie collective concernant la cinquième colonne saisit le public et les élites pendant la blitzkrieg de 1940, ainsi qu'après l'attaque sur Pearl Harbor en 1941. Les communistes furent quant à eux considérés comme un danger en raison de leur allégeance politique, mais l'évolution de la guerre entraîna la nécessité de mettre fin à leur internement.

La cinquième colonne

Les interventions des responsables politiques fédéraux démontrent une méfiance envers les Allemands et les Italiens, exprimée essentiellement sous forme de questions en Chambre. Nous avons ainsi répertorié environ une trentaine de questions sur les «sujets de pays ennemis» entre 1938 et 1945 dans les débats de la Chambre des communes. Il s'agit surtout de demandes de statistiques ou de questions sur les «étrangers ennemis», «aubains internés», les «activités subversives», la «propagande subversive», le nombre d'internés, le nombre d'internés libérés, s'ils sont em-

ployés dans tel ou tel secteur, etc. On s'inquiéta également dès 1938 de la venue d'espions parmi des réfugiés et immigrants d'origine allemande. Alors qu'on proposa l'établissement de quelques centaines de réfugiés des Sudètes dans l'Ouest canadien en leur concédant des terres agricoles, René-Antoine Pelletier, député du Crédit social, s'inquiéta de la rumeur de l'arrivée de 2500 d'entre eux dans son comté de Peace River en Alberta³⁴. Pelletier fit ainsi écho à ses collègues albertains qui s'opposaient à l'établissement de ces réfugiés³⁵.

Une seconde vague d'étrangers ennemis souleva des inquiétudes lorsque, en 1940, la Grande-Bretagne envoya 4500 étrangers ennemis d'origine allemande pour être internés au Canada. Si plusieurs d'entre eux étaient des prisonniers de guerre, on comptait aussi parmi eux 2600 civils qui étaient presque tous Juifs, ce que le Canada savait pourtant; or cette distinction ne fut pas relayée d'emblée³⁶. Les autorités britanniques ont reconnu au printemps 1941 que la plupart des détenus civils étaient des réfugiés, et firent pression pour que le Canada les libère³⁷. Bien que le gouvernement canadien leur accorda le statut de réfugiés le 25 juin 1941, certains demeurèrent dans les camps jusqu'en 1943. L'intervention de George Hugh Castelden, député du Co-operative Commonwealth Federation (CCF) pour Yorkton, illustre la méconnaissance de la situation en 1940. Castelden exigea une déclaration au sujet d'un article paru dans l'*Ottawa Journal*, rapportant que «6700 prisonniers de guerre et étrangers internés de la catégorie la plus dangereuse ont été envoyés au Dominion», ces propos dénotant visiblement une crainte face à ces internés dans une période cruciale de la guerre, où la peur de la cinquième colonne était encore très présente³⁸. Dans son journal, le premier ministre William Lyon Mackenzie King fit part de son mécontentement face à ce flot de réfugiés imposé au Canada: «We all found very difficult the question of dealing with some [?]000 interneess who should never have been sent to Canada. All civilians, 1800 of them Jews. They might all be anti-Nazi. It looks as if we have had them dumped on our step by some over-zealous official in Britain³⁹.» King était ainsi conscient du fait que la majorité d'entre eux était des Juifs, mais également antinazis. Quelques députés se soucièrent quant à eux du sort des réfugiés. James Coldwell, député du CCF pour Rosetown-Biggar, fit part d'une lettre d'un organisme dénommé «Le conseil des Autrichiens en Grande-Bretagne»: «On m'exhorte à insister pour qu'une distinction soit faite entre les prisonniers nazis et les réfugiés, d'un caractère tout à fait différent». Deux années plus tard, soit en 1942, Dorise Nielsen, députée de Battleford-Nord pour le parti de l'Unité, se renseigne sur le nombre d'internés antifascistes et antinazis envoyés de Grande-Bretagne encore détenus au Canada, ce à quoi le secrétaire d'État Norman Alexander McLarty répondit alors que personne n'est entré au pays sous le classement d'antifasciste ou antinazi⁴⁰.

On retrouve cependant très peu de traces de cette peur de la cinquième colonne chez les responsables politiques québécois qui, lorsqu'ils en discutent, utilisent plutôt directement les termes « fascistes » ou « communistes », référant ainsi davantage à l'allégeance politique qu'à la nationalité. Une lettre adressée à René Chaloult, alors député indépendant, par un certain P.E Gagnon, résident des Laurentides, fait mention de la cinquième colonne. Celui-ci affirma au député que, selon lui, la plus grande menace pour le Québec, qui était selon lui menacé d'invasion, était la présence d'une cinquième colonne⁴¹. Chaloult répondit qu'il aimerait bien savoir « comment et en quoi le Canada peut être menacé d'invasion. [Même si] monsieur Lapointe l'a dit dans un moment de ferveur impérialiste cela ne suffit pas à me convaincre. »⁴² Chaloult chercha ainsi non seulement à se distancer du gouvernement fédéral, mais exprima également, du moins en apparence, un rare détachement face à l'hystérie collective entourant la cinquième colonne.

Un racisme bien ancré

Les Japonais et les Nippo-Canadiens furent quant à eux dépeints à travers un portrait plus complexe, mélangeant néo-racisme, nativisme, xénophobie et ethnocentrisme. On tint d'abord sur eux des propos axés sur l'idée d'une concurrence économique qu'ils représenteraient par leur niveau de vie supposément moins élevé. Une intervention de février 1938 du député conservateur Howard Green, de Vancouver-Sud, en est un exemple: « Puis, ces immigrants livrent à notre population blanche une concurrence des plus déloyales. Ils ont un niveau d'existence bien inférieur au nôtre »⁴³. Green tient ainsi des propos à la fois nativistes et xénophobes, puisqu'il prône implicitement la préservation des ressources pour ce qui est selon lui la communauté de base, la population blanche, et puisqu'il affirme que les immigrants japonais ont un niveau d'existence inférieur à celle-ci. Ils furent également perçus comme étant un peuple brutal, non seulement à cause du massacre de Nankin, mais également en raison de leur code guerrier, le *bushido*⁴⁴. Mais ils furent surtout catégorisés comme étant des immigrants inassimilables, qui ne veulent pas et ne peuvent pas s'intégrer à la société canadienne. Alan Webster Neil, représentant indépendant de Comox-Alberni en Colombie-Britannique, se défendit de tenir des propos racistes, véhiculant tout de même des propos relevant du néo-racisme: « On m'accuse de soulever les préjugés de races. Il n'en est rien; je signale simplement l'impossibilité de fondre ensemble deux races si différentes »⁴⁵. Si des préjugés furent exprimés par les responsables politiques de plusieurs provinces à la Chambre des communes, l'analyse des débats révèle un certain monopole de la question par les députés britanno-colombiens, tous partis confondus, en raison de la forte présence japonaise dans la

province. Ils firent cependant appel aux autres provinces pour les soutenir dans leurs bills d'exclusion contre les Japonais, comme le démontre cette intervention nettement xénophobe de Neil: «[I]es difficultés que nous avons à surmonter aujourd'hui seront peut-être les vôtres demain. [...] N'oublions pas que tous ces aubains sont de mentalité étrangère; ils pensent et agissent à l'unisson⁴⁶.» En interpellant le Québec, Neil rappela que les députés britanno-colombiens les appuient dans leurs revendications minoritaires, «car nous aussi formons une minorité et nous aspirons à être traités conformément à nos besoins propres...»⁴⁷. Il est intéressant d'observer la formation, dans les débats de la Chambre des communes et ceux de l'Assemblée législative du Québec, d'un axe Colombie-Britannique/Québec, où, à travers un discours nativiste, les deux provinces instrumentalisèrent leurs «problèmes» respectifs en matière d'immigration pour faire valoir leurs intérêts.

Somme toute, l'hystérie face aux Nippo-Canadiens qui prit d'assaut la Colombie-Britannique n'eut que peu d'écho au Québec, sinon pour évoquer le droit de la province à choisir son immigration. Maurice Duplessis et les unionistes se servirent à quelques reprises de cet exemple, notamment lors d'une intervention du 15 mars 1944 pendant un long débat sur l'immigration massive. Duplessis fit part d'une rumeur selon laquelle le fédéral voulait envoyer dans la province «2,000 ou 2,500 Japonais», et s'opposa à leur accueil: «Nous allons prendre les moyens constitutionnels pour empêcher cette invasion. Le problème japonais a causé bien du tintouin et des embarras à la Colombie-Britannique canadienne. [...] Les Japonais, qui ont été évacués de la côte ouest du Canada en 1942, ne seront pas admis au Québec durant la période de l'après-guerre⁴⁸.» Joseph-Léonard Blanchard, député de l'Union nationale, se prononça également sur cette rumeur, soucieux qu'un bon nombre soit établi dans son comté de Terrebonne: «Il [Blanchard] dit que la population de son comté ne veut pas cette invasion de jaunes. [...] Le comté de Terrebonne connaît la sollicitude du gouvernement, lorsqu'il s'agit de la protection des droits de la province; il nous indiquera sans doute les moyens de protéger le comté et de prévenir pareille calamité⁴⁹.» L'usage du mot «invasion», comme il fut également employé par les députés de la Colombie-Britannique, met en relief un sentiment d'être assiégé. Cependant, Blanchard va encore plus loin que Duplessis dans ses propos en utilisant le terme «jaunes» pour désigner les Japonais, et le terme «calamité» pour décrire leur arrivée dans la province. Ces propos hostiles relevant du nativisme, en évoquant la protection de la communauté, sont également explicitement xénophobes. L'unioniste Onésime Gagnon, député de Matane, exprima également son opposition à l'immigration japonaise: «Pour ma part, si je siégeais au Parlement du Canada, je m'opposerais à l'immigration d'un seul Japonais dans notre pays⁵⁰.»

C'est après l'attaque de Pearl Harbor le 7 décembre 1941, et la déclaration de guerre du Canada le lendemain, qu'on assista à la radicalisation des mesures réclamées et adoptées envers les Nippo-Canadiens. La population de la Colombie-Britannique réclama leur internement, et plusieurs responsables politiques firent écho à leurs concitoyens⁵¹. Ils insistèrent dans leurs discours sur les craintes de la population et sur la menace de «prendre les choses en mains» par la formation d'organisations paramilitaires si le gouvernement ne s'occupait pas de la situation. Le problème de l'ordre public préoccupa alors fortement King, les citoyens envoyant des pétitions à Ottawa via leurs députés pour réclamer l'évacuation des Japonais, comme une pétition remise en février 1942 et signée par 1100 citoyens de Saanich en témoigne⁵². La déportation ne fut réclamée que pour les Nippo-Canadiens par les responsables politiques, dénotant une forme de racisme et de xénophobie qu'on ne retrouve pas dans la perception des autres étrangers ennemis. Les Nippo-Canadiens semblaient donc avoir bien peu de défenseurs. Des associations pour les libertés civiles, quelques membres des églises protestantes ainsi que certains journaux dénoncèrent cependant les internements massifs de 1941 et 1942⁵³. Certains responsables politiques transmirent ces protestations à la Chambre des communes. Ce fut le cas de plusieurs députés du CCF, mais également du chef intérimaire du parti conservateur, Richard B. Hanson, qui fit part le 23 février 1942 d'une demande d'une délégation de la *Civil Liberties Association* réclamant un procès public pour tous les internés et les personnes accusées de violation des RDC⁵⁴. On compte également Angus MacInnis, député du CCF pour Vancouver-Est, qui rédigea une brochure en faveur du traitement humain des Nippo-Japonais⁵⁵. Cependant, ces quelques voix dissidentes ne changèrent pas les attitudes dominantes ni les politiques canadiennes.

Les communistes

Les communistes semblent cependant très peu évoqués directement par les responsables politiques en tant qu'étrangers ennemis, nous n'en avons ainsi trouvé que quelques mentions. De plus, une centaine de personnes seulement furent arrêtées en raison d'une allégeance communiste, présumée ou réelle⁵⁶. L'anticommunisme demeura très présent au Canada et au Québec, avant et pendant la guerre, certaines communautés ethnoculturelles, majoritairement les Ukrainiens, furent ainsi ciblées. Il faut cependant distinguer l'avant-juin 1941, où le Canada n'a aucune relation diplomatique avec l'URSS, de l'après-juin 1941, où l'Allemagne envahit l'URSS, celle-ci se joignant par la suite aux Alliés. La libération des communistes fut donc envisagée au début de l'été 1942, non pour des raisons humanitaires, mais par nécessité politique à la suite de la nouvelle alliance avec

l'URSS. Anciennement membre du parti communiste canadien, Dorise Nielsen intervint en mars 1941 pour dénoncer les internements selon les RDC et réclamer des procès pour les internés. Elle cita le cas des Ukrainiens et de l'*Ukrainian Labour-Farmer-Temple Association* (ULFTA): «J'affirme que ces gens-là ne sont pas des sujets ennemis. Ils sont Canadiens et comptent parmi les meilleurs citoyens de notre pays». Ce faisant, elle dénonça la *Red Scare*: «En Italie et Allemagne, on s'est servi de cet épouvantail pour effrayer et intimider les gens et voici que la même chose se produit ici. [...] En temps de guerre, on observe toujours une certaine hystérie que l'on encourage à dessein parmi le peuple afin de soutenir son enthousiasme⁵⁷.» L'année suivante, en février 1942, Angus MacInnis fit part à la Chambre des communes d'une pétition des communistes internés à Hull dans laquelle ils proclamèrent leur loyauté envers le Canada, demandant à être libérés pour prendre part à l'effort de guerre, et dénoncèrent les arrestations: «[...] rien ne justifie plus l'arrestation, la persécution et la séquestration de Canadiens antifascistes dans des camps de concentration pour des motifs de sécurité nationale, et ce procédé semble être une forme de persécution fondée sur des préjugés de classe et politique⁵⁸». S'il peut nous paraître moins étonnant qu'une ancienne communiste et un député du CCF prirent leur défense, en temps de guerre et dans la foulée de l'anticommunisme canadien, ces appuis ouverts détonnent. Quant à l'Assemblée législative du Québec, peu de responsables politiques ont dénoncé le traitement réservé aux communistes. La présence de l'anticommunisme dans les milieux intellectuels canadiens-français et catholiques a certainement exercé une influence importante sur les responsables politiques. On parle toutefois des communistes de façon générale dans les débats, de leur «subversion», mais sans parler d'eux comme étrangers ennemis, comme l'illustre une intervention de Jonathan Robinson, député de l'Union nationale dans Brome, qui fit appel à une campagne contre la cinquième colonne, qui était selon lui surtout formée de communistes⁵⁹. On constate donc que c'est essentiellement l'allégeance politique et non l'ethnicité qui était en jeu dans le cas des communistes internés, même si l'ethnicité fut tout de même parfois un facteur ayant mené à leur internement.

Conclusion

Face au constat que, pendant la guerre, aucun incident de sabotage par une cinquième colonne ne fut rapporté au Canada, les mesures prises par le gouvernement peuvent sembler douteuses, et posent certainement la question de l'arbitraire⁶⁰. Ces politiques furent en effet adoptées essentiellement par des décrets et arrêtés en conseil, et donc décidées en dehors du processus parlementaire⁶¹. Et les internements furent souvent effectués sur la base de suspicions, et donc, sans passer par le processus judiciaire.

Mais c'est chose connue qu'en temps de guerre les processus parlementaires et judiciaires font place à l'arbitraire, et que les démocraties ne sont pas à l'abri de commettre des abus. À notre sens, ce qui est intéressant, c'est de constater comment la guerre a pu être utilisée comme prétexte pour arriver à certaines fins qui ne seraient pas justifiables en temps de paix, ici le contrôle et l'exclusion de certaines communautés ethnoculturelles. Les responsables politiques canadiens ont ainsi instrumentalisé les politiques d'immigration pour des raisons de sécurité nationale, mais également dans le but d'exclure les indésirables de la communauté canadienne. Que certains individus internés présentèrent un réel degré de danger de par leurs actions ou leurs propos haineux ne fait pas de doute. Il faut cependant insister sur le fait que la majorité de ceux qu'on a désignés comme des étrangers ennemis étaient des civils ou des réfugiés, victimes de préjugés découlant du néo-racisme et prisonniers des conjonctures internationales et des impératifs de sécurité nationale. De plus, il faut également prendre en compte le fait que les opérations de surveillance ont commencé bien avant la guerre, et continuèrent après, surtout pendant la guerre froide, ce qui s'inscrit donc dans une vision plus large de contrôle étatique⁶².

Nous l'avons vu, l'analyse des discours des responsables politiques canadiens et québécois révèle une perception de l'altérité centrée sur la peur et la méconnaissance de l'Autre, une préoccupation centrale pour la préservation des ressources pour la communauté canadienne, ainsi que sur la protection des provinces face à la menace représentée par l'invasion d'étrangers. Duplessis et plusieurs hommes politiques évoquèrent ainsi cette idée que la population canadienne devait être « animée d'un même esprit » et posséder « les mêmes aspirations patriotiques » pour progresser. Mis à part quelques exceptions, souvent des membres du CCF et du Parti de l'Unité, donc de la gauche, ces discours furent largement fondés sur une logique où l'appartenance à une ethnicité déterminait le type de traitement d'une communauté donnée. Ces discours s'insèrent également dans le contexte spécifique de la guerre, dans un contexte d'insécurité et d'instabilité idéologique, où certaines formes de racisme étaient déjà dominantes, contexte que nous n'avons pu qu'effleurer. Nous l'avons mentionné, si les étrangers ennemis furent soumis à des mesures de restrictions des libertés civiles et d'internement, seuls les Nippo-Canadiens furent déportés en masse de leurs foyers, leurs biens furent vendus, en plus d'être incités à retourner au Japon. Le racisme évident dont ils furent victimes est également démontré dans le fait que, contrairement aux Canadiens d'origine italienne et allemande, très peu de Canadiens d'origine japonaise eurent des contacts avec des organisations fascistes⁶³. Dans un dernier temps, il fut à notre avis très intéressant d'examiner la position du Québec, puisque bien que la province ne possédait pas les pouvoirs en

matière d'immigration pour imposer des politiques restrictives, le fait que les responsables politiques québécois n'en aient pas réclamé, comme l'ont pourtant fait ceux de la Colombie-Britannique, est, à notre avis, significatif. Nous abondons donc dans le sens de Martin Pâquet, et croyons que s'ils affichèrent une résistance face à l'immigration, qui s'exprima parfois avec intensité comme dans le débat sur l'immigration juive, et parfois dans une résistance passive, les responsables politiques québécois ne percevaient pas l'immigration, et les étrangers ennemis, comme un problème assez grave pour nécessiter des demandes de politiques restrictives⁶⁴. Ils demeurèrent toutefois réticents face à l'immigration en général, une posture qui a prévalu jusqu'à la Révolution tranquille.

Kelley et Trebilcock résument très bien la situation canadienne : « Perhaps the best way to understand Canada's wartime treatment of aliens, both refugees and residents, is to acknowledge that the government's policies were motivated by an amalgam of factors, some of which, like national security, are understandable within the context of war, and others, like racism, more enduring and pervasive⁶⁵. » Il est donc certainement nécessaire de s'attarder au contexte même de la guerre pour comprendre les discours des responsables politiques sur les étrangers ennemis, mais également à tout le contexte la précédant, où les attitudes de tolérance, d'hostilité et de suspicion étaient déjà formées ou en train de se former. Au final, les politiques et les discours sur les étrangers ennemis ont, en général, non seulement maintenu et encouragé un climat d'hostilité face aux immigrants, mais ont aussi transformé le statut des réfugiés d'une façon extrêmement négative, en retirant la fierté de la résistance aux réfugiés, souvent une des dernières choses qui leur restait en quittant leur pays.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec (ci-après DRALQ), 21^e législature, 5^e session, 16 février 1944, p. 200.
2. Gerald E. Dirks, *Canada's Refugee Policy: Indifference or Opportunism?*, Montréal / Kingston, McGill-Queen's University Press, 1977, 316p. Plus récemment les juristes Ninette Kelley et Michael Trebilcock ont publié un ouvrage massif sur les politiques canadiennes d'immigration, voir Ninette Kelley et Michael Trebilcock, *The Making of the Mosaic: A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, 621 p.
3. Gerald E. Dirks, *op. cit.*, p.44.
4. Irving Abella et Harold Troper, *None is too many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Key Porter, 2000 (1983), 3e éd., 340 p.
5. Franca Iacovetta, Roberto Perin et Angelo Principe, *Enemies Within. Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, 429 p.
6. Martin Auger, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le Sud du Québec, 1940-1946*, Montréal, Athéna, 2010, 299 p.

7. Greg Robinson, *Un drame de la Deuxième Guerre mondiale. Le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011, 317 p. Voir également Ken Adachi, *The Enemy that Never was: A History of the Japanese Canadians*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991, 474p. et Patricia E. Roy, *The Triumph of Citizenship. The Japanese and Chinese in Canada, 1941-67*, Vancouver, Toronto, UBC Press, 2007, 390 p.
8. Larry Hannant, *The Infernal Machine. Investigating the Loyalty of Canada's Citizens*, Toronto, University of Toronto Press, 1995, 330 p. Voir également Donald Avery, «Canada's Response to European Refugees, 1939-1945», dans Norman Hilmer, Bohdan Kordan et Lubomyr Luciuk (dir.), *On Guard for Thee: War, Ethnicity and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988, p. 179-216; John Stanton, «Government Internment Policy, 1939-1945», *Labour / Le Travail*, n° 31, printemps 1993, p. 203-241.
9. Voir entre autres Aya Fujiwara, «Japanese-Canadian Internally Displaced Persons: Labour Relations and Ethno-Religious Identity in Southern Alberta, 1942-1953», *Labour/Le Travail*, n° 69, printemps 2012, p. 63-89; Gerhard Bassler, «Newfoundland's 'Dangerous' Internees Who Never Were: The History of Victoria Camp, 1940-43», *Newfoundland studies*, vol. 5, n° 1, 1989, p. 39-51; Brendan Kelly, «"The Huns and Vandals are thundering at our gates and within our gates": Faces of the Enemy in Saskatoon during the Second World War», *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 39, n° 2, 2011, p. 3-16; Jan Raska, «Mistrusted Strangers at Home: Czechs, Slovaks, and the Canadian "Enemy Aliens" Registration Issue, 1938-1942», *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 38, 2008, p. 91-117.
10. Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, 328 p. Voir également David Rajotte, «Les Québécois, les Juifs et l'immigration durant la Seconde Guerre mondiale», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 1, automne 2007, p. 259-270; Annelise Rodrigo, *Les Enemy aliens au Canada pendant la Seconde Guerre mondiale: exode, internement et libération*, Mémoire de M. A (histoire), Université de Toulouse II-Le Mirail, 2012, 244 p.
11. Pour une analyse plus complète de ces discours, voir Sandra Dubé, «"Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration". Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur l'immigration, 1938-1945», Rapport de recherche M. A (histoire), Université du Québec à Montréal, 2015, 167 p.
12. Voir également Pierre-André Taguieff, *Dictionnaire historique et critique du racisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 2016 p.
13. Micheline Labelle, *Racisme et antiracisme au Québec. Discours et déclinaisons*, Québec, PUQ, 2010, p. 24.
14. *Ibid.*, p. 24-25.
15. «Ethnocentrisme», dans Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Dictionnaire de français Le nouveau Petit Robert*, 2009, p. 946.
16. «Xénophobie», dans *Ibid.*, p. 2753 et Micheline Labelle, *Un lexique du racisme. Études sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes*

- connexes, UNESCO et CRIEC, 2006, p. 38, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001465/146588f.pdf>
17. Luigi Bruti Liberati, « The Internment of Italian Canadians », dans Franca Iacovetta, Roberto Perin et Angelo Principe (dir.), *Enemies Within...*, op. cit., p. 19.
 18. *Ibid.*, p. 39.
 19. *Ibid.*, p. 77.
 20. *Ibid.*, p. 3; Michelle McBride, *An examination of RCMP responses to Nazism and Fascism in Canada from 1934 to 1941*, Mémoire de M.A. (histoire), Memorial University of Newfoundland, 1997, p. 125.
 21. Martin Auger, op. cit., p. 40.
 22. Larry Hannant, op. cit., p. 90. Selon Michelle McBride, plusieurs membres de la GRC étaient idéologiquement de droite et anticomunistes. Michelle McBride, op. cit., p. 88 et p. 236. C'est aussi les conclusions de John Stanton, loc. cit., p. 219.
 23. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 123.
 24. Martin Pâquet, op. cit., p. 135.
 25. Adoptée pour la première fois en 1914, cette loi permettait à l'État canadien de gouverner par décrets en temps de guerre. Les droits civils furent suspendus, y compris l'*habeas corpus*. Ninette Kelley et Michael Trebilcock, op. cit., p. 272-275.
 26. Donald Avery, loc. cit., p. 185. Voir aussi Larry Hannant, op. cit., p. 94.
 27. Débats de la Chambre des communes (ci-après DCC), 19^e législature, 1^{ère} session, 23 mai 1940, p. 149.
 28. Larry Hannant, op. cit., p. 96. Pour une liste de ces groupes, voir John Stanton, loc. cit., p. 236.
 29. John MacFarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's influence on Canadian foreign policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 170.
 30. DCC, 19^e législature, 1^{ère} session, 20 mai 1940, p. 22.
 31. Les agences de sécurité (la Gendarmerie Royale du Canada, le MI5 en Grande-Bretagne, le FBI aux États-Unis) ont avisé les gouvernements de ne pas admettre de réfugiés qui pourraient être des espions nazis ou soviétiques, volontairement ou sous la contrainte. Selon Donald Avery, les services de renseignements ont exagéré le danger que ces derniers représentaient par manque de connaissance des réfugiés et aussi en raison de leurs tendances anti-gauche et anti-étrangers. Voir Donald Avery, loc. cit., p. 185 et p. 205.
 32. DCC, 19^e législature, 3^e session, 27 février 1942, p. 953-956.
 33. Micheline Labelle, op. cit., p. 25.
 34. DCC, 18^e législature, 4^e session, 7 mars 1939, p. 657.
 35. Voir aussi Howard Palmer, *Patterns of Prejudice: A History of Nativism in Alberta*, Toronto, McClelland & Stewart, 1982, p. 159.
 36. Annelise Rodrigo, op. cit., p. 79.
 37. Martin Auger, op. cit., p. 60; Paula J. Draper, « The Camp's Boys: Interned Refugees from Nazism », dans Franca Iacovetta, Roberto Perin et Angelo Principe (dir.), *Enemies Within...*, op. cit., p. 185.
 38. DCC, 19^e législature, 1^{ère} session, 11 juillet 1940, p. 1584.

39. «Le journal personnel de William Lyon Mackenzie King, Mackenzie King», Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG26-J13, 7 novembre 1940.
40. *Ibid.*, 23 février 1942, p. 799.
41. «Lettre de P.E. Gagnon à René Chaloult», Archives nationales du Québec, centre Québec, Fonds René Chaloult, dossier Correspondance 1943-1944, 13 août 1940.
42. *Ibid.*, 15 août 1940.
43. DCC, 18^e législature, 3^e session, 17 février 1938, p. 573.
44. Par exemple, voir les interventions de Edmund Davie Fulton, représentant conservateur de Kamloops, DCC, 20^e législature, 2^e session, 14 septembre 1945, p. 184 et du député libéral de New Westminster, Thomas Reid, *Ibid.*, 10 octobre 1945, p. 634.
45. DCC, 18^e législature, 3^e session, 10 mai 1938, p. 2804.
46. *Ibid.*, 17 février 1938, p. 571.
47. *Ibid.*
48. DRALQ, 22^e législature, 1^{ère} session, 15 mars 1945, p. 394.
49. *Ibid.*
50. DRALQ, 21^e législature, 5^e session, 9 mars 1944, p. 373.
51. Les rapports de la GRC firent état qu'il était peu probable qu'advenant le cas d'une guerre avec le Japon celui-ci envahirait la côte ouest et aussi peu probable que les résidents japonais représentaient un réel danger, ce qui était également l'avis des conseillers militaires de King. Certains commandants militaires de la côte ouest ne partageaient cependant pas cette vision. Selon les recherches de Kelley et Trebilcock, les journaux de King indiquent qu'il fut davantage en accord avec ses conseillers, et donc que le Japon et les Nippo-Canadiens ne représentaient pas une menace. Voir Ninette Kelley et Michael Trebilcock, *op. cit.*, p. 289.
52. DCC, 19^e législature, 3^e session, 19 février 1942, p. 739. Parmi les signataires de ces pétitions demandant l'évacuation des Japonais de la côte ouest, on retrouve des «[i]ndividuals, farm organizations, municipal councils, civil defence units, constituency associations, service clubs, patriotic societies, trade unions, citizen's committees, chambers of commerce-even the Vancouver and District Lawn Bowling Association [sic]». Voir Peter Ward, *White Canada Forever: Popular Attitudes and Public Policy Toward Orientals in British Columbia*, Montréal / Kingston, McGill-Queen's University Press, 1978, p. 151.
53. Le *Vancouver Consultative Council*, le *Fellowship for a Christian Social Order* et le Congrès Juif canadien furent des organismes ayant dénoncé les abus commis envers les Nippo-Canadiens. À ce sujet, voir *Ibid.*, p.16; Ninette Kelley et Michael Trebilcock, *op. cit.*, p. 300.
54. DCC, 19^e législature, 3^e session, 23 février 1942, p. 813-814.
55. Voir Werner Cohn, «Persecution of Japanese Canadians and the Political Left in British Columbia December 1941 - March 1942», *BC Studies*, n° 68, hiver 1985-86., p. 3-22.
56. Ian Radforth, «Political Prisoners: the Communist Internees», dans Franca Iacovetta, Roberto Perin et Angelo Principe (dir.), *Enemies Within...*, *op. cit.*, p. 194; John Stanton, *loc. cit.*, p. 203. Radford et Stanton avancent le chiffre de 100,

alors que Kelley et Trebilcock avancent le chiffre de 123. Voir Ninette Kelley et Michael Trebilcock, *op. cit.*, p. 282.

57. DCC, 19^e législature, 2^e session, 4 mars 1941, p. 1245 et p. 1246.
58. Un extrait de la pétition se lit comme suit : « Les antifascistes canadiens sous-signés ont été arbitrairement détenus pendant vingt mois en plusieurs cas, d'abord dans un camp d'internement avec des prisonniers de guerre fascistes, et depuis le 20 août 1941, dans un camp de concentration à la prison de Hull à Hull (P.Q.), bien que nous ayons combattu le fascisme depuis sa néfaste naissance ». Voir « Pétition adressée aux membres de la Chambre des communes du Canada réunis en session à Ottawa (Ontario) », document présenté à la Chambre des communes, DCC, 19^e législature, 2^e session, 10 février 1942, p.461-462.
59. DRALQ, 21^e législature, 1^{ère} session 23 mai 1940, p. 541.
60. Ninette Kelley et Michael Trebilcock, *op. cit.*, p. 285.
61. *Ibid.*, p.310.
62. À ce sujet, voir Larry Hannant, *op. cit.*, p. 117.
63. Michelle McBride, *op. cit.*, p. 242.
64. Martin Pâquet, *op. cit.*, p.160.
65. Ninette Kelley et Michael Trebilcock, *op. cit.*, p. 309.